

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, vaccination etc.

Il renforce la collaboration ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.

A QUOI SERT T-IL ?

C'est un service clé dans la prise en charge de vos patients. Il permet notamment :

- D'avoir accès immédiatement aux informations médicales de vos patients;
- De faciliter le suivi de vos patients;
- D'éviter de prescrire des examens ou traitements déjà demandés par vos confrères;
- De contribuer à éviter les interactions médicamenteuses.

QUELLES SONT LES UTILITÉS POUR LES PS ?

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver l'ensemble des informations médicales de votre patient.



Son historique de soins des 12 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie.



Les coordonnées de ses proches à prévenir en cas d'urgence.



Ses antécédents médicaux (pathologie, allergies...).



Ses résultats d'examens (radios, analyses biologiques...).



Ses comptes rendus d'hospitalisation.



Ses directives anticipées pour sa fin de vie.

COMMENT LE CONSULTER ET L'ALIMENTER ?

1

Consultez le DMP

- Utilisez un logiciel Ségur compatible DMP;
- Munissez-vous d'une carte CPS;
- Consultez le DMP du patient grâce à son numéro INS.

2

Alimentez le DMP

- Connectez-vous depuis votre logiciel Ségur;
- Insérez la carte Vitale de votre patient;
- Alimentez le dossier patient;
- Aucune action supplémentaire à réaliser grâce à l'alimentation automatique du DMP pour le CR d'entretien pharmaceutique, la note de vaccination et le bilan partagé de médication.

La CPS4, (en cours de déploiement et qui est compatible avec id.) une évolution majeure pour :

- Renforcer la sécurité face aux nouvelles menaces numériques.
- Intégrer les dernières avancées technologiques pour améliorer les services offerts aux professionnels de santé.
- Se conformer aux exigences réglementaires françaises et européennes.
- Maintenir la compatibilité avec les systèmes en place grâce à une émulation de la CPS3.

CONCRÈTEMENT DANS id. !

CONSULTER LE DMP DU PATIENT

J'accède à la fiche patient

A l'ouverture de mon logiciel id. :

- 1 – Je clique sur « C données »;
- 2 – Je clique sur « J patients »;
- 3 – Je recherche mon patient par son nom/prénom;
- 4 – Je clique sur « Accéder au DMP »;
- 5 – Je m'identifie avec ma carte CPS. *(Les opérateurs auront accès au DMP sous réserve d'habilitations dans le LGO)*

The screenshots illustrate the process of accessing a patient's DMP in the id. software. The first screenshot shows the main menu with 'C. Données' highlighted. The second screenshot shows the search results for 'adam'. The third screenshot shows the 'Accéder au DMP' button. The fourth screenshot shows the login screen for 'PRO SANTE CONNECT'.

ALIMENTER LE DMP DU PATIENT

Le DMP du patient s'alimente automatiquement dans les 3 cas suivants :

- 1 – Compte rendu d'entretien pharmaceutique;
- 2 – Note de vaccination;
- 3 – Bilan partagé de médication.

Après l'enregistrement de l'entretien, la fenêtre pour alimenter le DMP s'ouvre :

The screenshots illustrate the process of feeding the patient's DMP. The first screenshot shows the 'TERMINER CET ENTRETIEN' button. The second screenshot shows the 'Envoi de documents' window with the 'Envoi au DMP' option selected. The third screenshot shows the 'Succès' message indicating that the document has been successfully sent to the DMP.